

campagne soutenue d'éducation et en dénonçant les infractions à l'attention publique. Je suis convaincu que nous pourrons mettre en oeuvre un programme comme celui-ci, grâce à l'appui enthousiaste des organismes bénévoles du [Canada/...".

J'ai appris qu'un bon nombre d'organismes bénévoles élaborent des programmes pour cette Année Internationale. On a créé cet été une Commission canadienne de l'Année Internationale, chargée de collaborer à l'exécution des programmes du secteur privé. Cette Commission est un organisme indépendant, bénévole, qui cherche à stimuler la célébration de l'Année Internationale. La Commission se charge également d'organiser une conférence nationale des droits de l'homme pour la fin de l'automne prochain.

Nombreux sont les Canadiens qui s'intéressent sincèrement et positivement au sort de leurs frères des autres pays. Lorsque les droits fondamentaux dont nous jouissons au Canada sont refusés aux habitants de pays où sont nés plusieurs d'entre nous ou nos pères, il est tout naturel que nous souhaitons que ces droits soient partagés par un plus grand nombre. On se demande toujours quel est le meilleur moyen d'arriver à ce résultat. Il peut se trouver des gens qui parlent de "retour en arrière" ou de "libération" par la force et qui n'hésiteraient pas à risquer la destruction du genre humain dans la poursuite d'une liberté dont personne ne pourrait plus jouir. Mais c'est là une attitude futile, qui est tombée en discrédit, et qui ne compte, je l'espère, que peu d'adeptes parmi nous.

D'autres, plus réalistes, comptent sur l'opinion publique ou sur les organismes internationaux et les contacts diplomatiques pour amener les régimes récalcitrants à faire des concessions. On ne saurait nier qu'il y a des moments et des régions où des pressions de ce genre peuvent apporter des résultats concrets. Cependant, dans la pratique, il faut agir avec circonspection et préparer les choses de longue main, si l'on ne veut pas récolter des résultats contraires à ceux que l'on espérait. Ce n'est pas là un levier qu'on peut utiliser sans discernement. Il ne donnera guère plus de résultat si le premier but de ceux qui l'utilisent est moins de faire avancer la cause des droits de l'homme que d'ennuyer les régimes qu'ils abhorrent. Cette méthode ne peut être qu'un palliatif qui probablement n'aboutira pas à une transformation profonde.

Si nous voulons obtenir des résultats plus durables, nous devons être disposés à poursuivre une politique indirecte. C'est un fait patent que le monde est présentement engagé dans un processus d'évolution sociale qui lentement ouvre la voie aux libertés individuelles dans des pays où, il y a dix ans, les perspectives étaient vraiment sombres. Le Canada a joué un rôle dans cette évolution en facilitant des contacts qui ont aidé à dissiper des sentiments d'hostilité. Nous avons démontré que la liberté n'est pas une arme dangereuse et que, en acceptant de traiter avec les peuples du monde entier, quel que soit le régime qui les gouverne, nous ne cherchons pas à renverser l'ordre établi chez ceux où la liberté reste suspecte. Nous ne saurions envisager l'avancement des droits de l'homme dans des pays où les gouvernements se sentiraient menacés. Nous ne saurions, même à la longue, induire ces gouvernements à étendre, contre leur gré, le champ d'application des droits de l'homme. Ce que nous pouvons faire, c'est de créer un climat de bonne volonté et j'ai la conviction, - les témoignages ne manquent pas à cet égard -, que le succès couronnera cet effort.